



## Thalie Santé : Médecine et Santé au Travail

Thalie Santé en quelques mots...

Thalie Santé est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le code du travail (Quatrième partie – Livre VI – Titre II).

Il conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la **prévention des risques professionnels** et assure le **suivi de la santé au travail de leurs salariés**.

Au-delà de la visite médicale individuelle, il développe des actions :

- de prévention en milieu du travail,
- d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il s'agit de :

- faire de la **prévention** une priorité pour les employeurs adhérents et leurs salariés,
- d'accompagner les salariés pour qu'ils deviennent acteurs de leur santé dans une logique de **sécurisation des parcours professionnels**,
- de travailler avec les préventeurs et les pouvoirs publics (ANACT, CRAM, etc.) afin de **développer des actions collectives de prévention**.

Son rôle dans le Fonds

Dans le cadre de ses missions de santé et de prévention, **il assure le suivi médical d'environ 30 000 professionnels du spectacle**, principalement intermittents.

Ses objectifs sont :

- **d'aider à la mise en place de fiches médico-professionnelles** destinées aux médecins du travail d'Île-de-France, mais également, des autres régions qui connaissent moins les spécificités des intermittents ; ces fiches s'adressent également aux préventeurs ;
- **d'enrichir la réflexion nationale et régionale** sur la sécurisation des parcours professionnels des intermittents.

Pour en savoir + [thalie-sante.org](http://thalie-sante.org)

